

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Fiche de données de sécurité du 29/08/2023, révision 5

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange :

Nom commercial: LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisation recommandée :

Production de la substance

Intermédiaire chimique

Distribution de la substance

Préparation et (re)conditionnement de substances et

mélanges lubrifiants

Fluides fonctionnels

Utilisations en

laboratoire

Revêtements pour le

travail des métaux

Référence aux scénarios d'exposition ci-

joints Utilisations déconseillées :

Ne pas utiliser pour des utilisations autres que celles indiquées dans les scénarios d'exposition ci-joints.

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur :

ASTORI TECNICA S.R.L.

Via Stelle n. 11

25020 Poncarale

Tél. 030-2540240

www.astorioscar.com

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : info@astorioscar.com

1.4. Numéro d'urgence

CAV Niguarda Milan - 02.66101029

Hôpital CAV Pédiatrique Bambino Gesù Rome - 06.68593726

CAV Az. Université de Foggia - 800.183459

Hôpital CAV Az. "A. Cardarelli" Naples -

081.5453333 CAV Policlinico "Umberto I" Rome -

06.49978000 CAV Policlinico "A. Gemelli" Rome -

06.3054343 CAV Az. "Careggi" Florence -

055.7947819 CAV CNIT Pavie - 0382.24444

Hôpital CAV Papa Giovanni XXIII - Bergame - 800.883300 Hôpital

intégré CAV Vérone - 800.011858

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères du Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Toxicité aiguë. 4, H302 Nocif en cas d'ingestion.

STOT RE 2, H373 Peut causer des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml



Attention

Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H373 Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Conseils de précaution :

P260 Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 Se laver soigneusement les mains après utilisation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Si vous ne vous sentez pas bien, appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P314 Si vous ne vous sentez pas bien, consultez

un médecin. P330 Rincer la bouche.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation.

Dispositions

spéciales:Auc

un

Contient

l'éthylèneglycol; éthylène glycol

Dispositions particulières basées sur l'annexe XVII de REACH et adaptations

ultérieures : Aucune

2.3. Autres dangers

Aucun PBT, vPvB ou perturbateur endocrinien présent à des concentrations $\geq 0,1\%$ Autres

dangers :

Aucun autre danger

SECTION 3 : composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

N / A

3.2. Mélanges

Composants dangereux selon le règlement CLP et la classification associée :

Quantité	Prénom	Nombre	d'identification	Classification	information additionnelle
$\geq 90\%$	l'éthylèneglycol;éthylène glycol	Numéro d'index:	603-027-00-1	3.9/2 STOT RÉ 2 H373 3.1/4/Tox. aiguë orale. 4 H302	Remarques : NA
		CAS :	107-21-1		
		CE :	203-473-3		
		ATTEINDRE	01-		
		Non.:	2119456816		
			-28		

SECTION 4 : mesuresPREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours En cas

de contact avec la peau :

Enlevez immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement les zones avec beaucoup d'eau courante et éventuellement du savon

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

corps ayant été en contact avec le produit, même s'ils sont soupçonnés.

Lavez complètement votre corps (douche ou bain).

Retirez immédiatement les vêtements contaminés et jetez-les en toute sécurité.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion :

Ne donnez rien à manger ni à boire.

En cas d'inhalation :

Amener la victime à l'air frais et la garder au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Des effets graves retardés peuvent survenir suite à une exposition.

Carence anionique en acidose métabolique.

Dépression du système nerveux central

Lésions rénales

Atteinte possible des nerfs crâniens à un stade avancé.

Problèmes respiratoires.

Œdème pulmonaire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).

Traitement:

Traitement symptomatique.

Se soumettre à une surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

En cas d'intoxication grave, une ventilation mécanique avec pression respiratoire positive peut être nécessaire. Maintenir un niveau adéquat de ventilation et d'apport d'oxygène au patient.

En cas d'ingestion d'une quantité d'éthylène glycol d'environ 60 à 100 ml, l'administration rapide d'éthanol peut neutraliser les effets toxiques (acidose métabolique, lésions rénales).

Envisager une hémodialyse ou une dialyse péritonéale et l'administration de 100 mg de thiamine et de 50 mg de pyridoxine par voie intraveineuse toutes les 6 heures.

Si de l'éthanol est utilisé, une concentration thérapeutiquement efficace comprise entre 100 et 150 mg/dl peut être obtenue avec une dose de charge rapide suivie d'une perfusion intraveineuse continue.

Consulter la littérature pour plus de détails. 4-méthylpyrazole : bloqueur efficace de la déshydrogénase alcoolique, disponible sous le nom de Fomepizole (Antizol(R)) doit être utilisé dans le traitement des intoxications au mono/di/tri éthylène glycol, au méthanol, à l'éther butylique de l'éthylène glycol.

Protocole de fomépizole (Brent J. et al., New Eng J Med, 8 février 2001 244:6, p 424-9) : dose de charge de 15 mg/kg par voie intraveineuse, suivie d'une dose d'entretien de 10 mg/kg tous les 12 jours.

Continuer l'administration de Fomepizole jusqu'à ce que le sérum de méthanol mono, di ou triéthylène glycol ne soit plus présent.

SECTION 5 : mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés :

CO₂

Poussière

Pulvérisateur d'eau

Éteindre les incendies importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Moyen d'extinction à déconseiller pour des raisons de sécurité : Jet d'eau

Utilisez un extincteur approprié pour combattre le feu environnant

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit une fumée épaisse.
- 5.3. Conseils aux pompiers Utiliser un équipement respiratoire adapté.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne le rejetez pas dans les égouts.
Si cela est sécuritaire du point de vue de la sécurité, déplacez les conteneurs en bon état hors de la zone de danger immédiate.

SECTION 6 : mesures encas de libération accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement de protection individuelle.
Déplacez les gens vers un endroit sûr.
Consultez les mesures de protection énoncées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions environnementales
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher le ruissellement dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Conservez l'eau de lavage contaminée et jetez-la.
En cas de fuite ou de pénétration de gaz dans les cours d'eau, le sol ou les réseaux d'égouts, informer les autorités compétentes.
Matériel adapté à la collecte : absorbant, matière organique, sable
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour le confinement :
Isoler la source de la fuite
Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte (ex. : sépiolite). Pour le nettoyage :
Récouter mécaniquement
Après le retrait, rincer les résidus à l'eau
Placer dans un conteneur pour élimination conformément à la réglementation locale en vigueur
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13

SECTION 7 : manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation des vapeurs et des brouillards. N'utilisez pas de récipients vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer qu'il n'y a pas de matières incompatibles résiduelles dans les conteneurs.
Veuillez également vous référer au paragraphe 8 pour connaître les dispositifs de protection recommandés. Recommandations générales en matière d'hygiène du travail :
Les vêtements contaminés doivent être changés avant d'entrer dans les salles à manger. Au travail, ne mangez ni ne buvez.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conserver dans un endroit frais et sec.
Conserver à l'abri de l'humidité.
Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir à l'écart des aliments, boissons et aliments pour animaux. Matériaux incompatibles :
Voir également le paragraphe 10 suivant.
Indication pour les locaux :
Pièces suffisamment ventilées.
- 7.3. Utilisations finales spécifiques
Pas d'utilisation particulière

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

l'éthylèneglycol; éthylène glycol - CAS : 107-21-1

- Type OEL : UE - TWA(8h) : 52 mg/m³, 20 ppm - STEL : 104 mg/m³, 40 ppm -

Remarque : Peau

- Type VLEP : ACGIH - STEL : 10 mg/m³ - Notes : (I, H), A4 - URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

l'éthylèneglycol; éthylène glycol - CAS : 107-21-1

Consommateur : 7 mg/m³ - Exposition : Humain Inhalation - Fréquence : Court terme, effets locaux

Travailleur industriel : 106 mg/kg p.c./jour - Consommateur : 53 mg/kg p.c./jour -

Exposition : Humain par voie cutanée - Fréquence : À long terme, effets systémiques

Travailleur industriel : 35 mg/m³ - Exposition : Inhalation humaine - Fréquence : Long terme, effets locaux

Valeurs limites d'exposition PNEC

l'éthylèneglycol; éthylène glycol - CAS : 107-

21-1 Cible : Eau douce - Valeur : 10 mg/l

Cible : Rejet périodique dans l'eau - Valeur : 10 mg/l

Cible : Eau de mer - Valeur : 1 mg/l

Cible : Eau douce - Valeur : 37 mg/kg dw

Cible : Sédiments d'eau de mer - Valeur : 3,7 mg/kg ps

Cible : Sol - Valeur : 1,53 mg/kg

Cible : Station d'épuration - Valeur : 199,5 mg/l

8.2. Contrôles d'exposition



Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protection latérale (EN

166) Protection de la peau :

Vêtements anti-acide pour une protection complète de la peau.

Chaussures de sécurité.

Remplacer immédiatement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser. Protection des mains :

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN374-1/EN374-2/EN374-3) Matériau approprié :

Gomme

Épaisseur > 0,35 mm

Temps de passage : >= 480 min

Les gants doivent être retirés et changés immédiatement si une dégradation ou un passage de matière chimique est constaté

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate (EN141)

Filtre ABEK

Filtre type A Risques thermiques :

Aucun

Contrôles d'exposition environnemental : aucun

Contrôles techniques adaptés : Aucun

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques			
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles			
Propriété	Valeur	Méthode:	Note
État physique:	Liquide	--	--
J'attends:	Liquide incolore	--	--
Odeur:	inodore	--	--
Seuil d'odeur :	/	--	--
Point de fusion/point de congélation :	- 11 - -30°C	--	1013 hPa
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	environ 197°C	--	1013 hPa
Inflammabilité :	N / A	--	--
Limites inférieures et supérieures d'explosivité :	Non pertinent	--	--
Point d'éclair:	Non pertinent	--	Non inflammable
La température d'auto-inflammation:	Pas disponible	--	--
Température de décomposition:	Pas disponible	--	--
PH :	7-9	--	25°C, 50%
Viscosité cinématique:	> 20,5 mm ² /secondes (40 °C)	--	--
Solubilité dans l'eau :	Soluble	--	20°C
Solubilité de l'huile :	Pas de données disponibles	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) :	-1,4	--	--
La pression de vapeur:	Non pertinent	--	--
Densité et/ou densité relative :	environ 1,12 g/cm ³	--	20°C
Densité de vapeur relative :	Non pertinent	--	--
Caractéristiques des particules :			
Taille de	N / A	--	--

Antigel Incolore MEG inhibé/5

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

particules :				
9.2. Autres informations Aucune autre information Propriétés explosives :	ion pertinent Non disponible	--	--	

SECTION 10 : stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Réaction possible avec des oxydants
- 10.2. La stabilité chimie
Stable dans des conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions
dangereuses Réaction possible
avec des oxydants
- 10.4. Conditions à éviter
Éviter :
Hautes températures
- 10.5. Matériaux incompatibles
Oxydants
Alcali fort
Acides forts
- 10.6. Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone

SECTION 11 : informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le Règlement (CE) No. 1272/2008 Informations toxicologiques concernant le produit :
Antigel Incolore MEG inhibé
 - a) toxicité aiguë
Le produit est classé : Acute Tox. 4H302
 - b) corrosion/irritation cutanée
Non classé
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - c) blessures/irritation grave des yeux/des yeux
Non classé
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - d) conscience respiratoire ou cutanée
Non classé
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - f) cancérogénicité
Non classés
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - h) Toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique
Non classé
Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - i) toxicité pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée
Le produit est classé : STOT RE 2 H373

Antigel Incolore MEG inhibé/5

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

j) danger par aspiration

Non classé

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques concernant les principales substances présentes dans le produit : éthylène glycol ; éthylène glycol - CAS : 107-21-1

a) toxicité aiguë :

Test : LD50 - Voie : Orale - Espèce : Rat = 7712 mg/kg

dw Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Souris > 3500 mg/kg dw

Test : CL50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat > 2,5 mg/l - Durée : 6 h

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition

répétée : Remarques : Dommages possibles - Dommages possibles -

Organes cibles : rein

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Aucun perturbateur endocrinien présent à des concentrations $\geq 0,1\%$

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

Antigel Incolore MEG inhibé

Non classé pour les risques environnementaux

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. l'éthylène glycol; éthylène glycol - CAS : 107-21-1

a) Toxicité aquatique aiguë :

Critère final : CL50 - Espèce : Pimephales promelas (American Chub-Fish) = 72860 mg/l - Durée h : 96

Critère de jugement : CE50 - Espèce : Daphnia magna (puce d'eau) > 100 mg/l - Durée h : 48 Critère de jugement : CE50 - Espèce : Selinastrum capricornutum (algues vertes) >

6500 mg/l - Durée h : 96

b) Toxicité aquatique chronique :

Critère de jugement : NOEC - Espèce : Pimephales promelas (American Chub-Fish) = 15380 mg/l - Durée h : 168

12.2. Persistance et dégradabilité

l'éthylène glycol; éthylène glycol - CAS : 107-21-1

Biodégradabilité: Facilement biodégradable

Biodégradabilité : Il s'oxyde rapidement dans l'air par réaction photochimique.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

l'éthylène glycol; éthylène glycol - CAS : 107-21-1

Le potentiel de bioaccumulation n'est pas prévisible

12.4. Mobilité dans le sol l'éthylène glycol;

éthylène glycol - CAS : 107-21-1

Potentiel de mobilité très élevé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucun perturbateur endocrinien présent à des concentrations $\geq 0,1\%$

12.7. Autres effets indésirables

Aucun

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérez si possible. Envoyer à des installations d'élimination autorisées ou pour incinération dans des conditions contrôlées. Opérer conformément aux réglementations locales et nationales.

Informations complémentaires sur l'élimination :

Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application

Antigel Incolore MEG inhibé/5

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

fait de ce produit

SECTION 14 : Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
Marchandise non dangereuse selon les règles de transport.
- 14.2. Nom d'expédition officiel de l'ONU NA
- 14.3. Classes de danger pour le transport
NA
- 14.4. Groupe
d'emballage N / A
- 14.5. Dangers pour l'environnement
ADR-Polluant environnemental : No
nIMDG-Polluant marin : No
n
- 14.6. Précautions spéciales pour les
utilisateurs de NA
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux lois OMI NA

SECTION 15 : Informations réglementaires

- 15.1. Lois et réglementations en matière de santé, de sécurité et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange
Décret législatif 9/4/2008 n. 81
Travaux Ministériels 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelles) Règlement (CE) n. 1907/2006 (REACH)
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n. 758/2013
Règlement (UE) no. 2020/878
Règlement (UE) no. 286/2011 (ATP 2 CLP)
Règlement (UE) no. 618/2012 (ATP 3 CLP)
Règlement (UE) no. 487/2013 (ATP 4 CLP)
Règlement (UE) no. 944/2013 (ATP 5 CLP)
Règlement (UE) no. 605/2014 (ATP 6 CLP)
Règlement (UE) no. Règlement (UE) n°
2015/1221 (ATP 7 CLP) Règlement (UE) n°
2016/918 (ATP 8 CLP) Règlement (UE) n°
2016/1179 (ATP 9 CLP) Règlement (UE) n°
2017/776 (ATP 10 CLP) Règlement (UE) n°
2018/669 (ATP 11 CLP) Règlement (UE) n°
2018/1480 (ATP 13 CLP) Règlement (UE) n°
2019/521 (ATP 12 CLP) Règlement (UE) n°
2020/217 (ATP 14 CLP) Règlement (UE) n°
2020/1182 (ATP 15 CLP) Règlement (UE) n°
2021/643 (ATP 16 CLP) 2021/849 (ATP 17 CLP)
Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues basées sur l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006 (REACH) et modifications ultérieures :
Restrictions relatives au produit :
Restriction 3
Restrictions relatives aux substances contenues : Aucune restriction.
Le cas échéant, se référer à la réglementation suivante :
Circulaires Ministérielles 46 et 61 (Amines aromatiques).

Antigel Incolore MEG inhibé/5

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Directive 2012/18/UE (Seveso III) Règlement CE 1333/2008 et modifications ultérieures
Règlement 648/2004/CE (Détergents).
DL 3/4/2006 n. 152 Réglementation environnementale Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives à la Directive UE 2012/18 (Seveso III) :
Catégorie Seveso III selon l'Annexe 1, partie 1
Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour le mélange.
Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été
réalisée :
l'éthylène glycol; éthylène glycol

SECTION 16 : autres informations

Texte des phrases utilisées au paragraphe 3 :

H373 Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou
répétée. H302 Nocif en cas d'ingestion.

Paragraphe(s) modifié(s) par rapport à la révision précédente :

SECTION 2 : identification des dangers
SECTION 3 : Composition/informations sur les composants
SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle
SECTION 15 : Informations réglementaires

Classification et procédure utilisée pour l'obtenir selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP] en ce qui
concerne les mélanges :

Ce document a été rédigé par un technicien compétent en SDS et ayant reçu une formation
appropriée.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau de données et d'informations sur les produits chimiques environnementaux -
Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS de SAX - Huitième édition -
Van
Nostrand Reinold
CCNL - Pièce
jointe 1

Fiche de données de sécurité conformément au règ. 1907/2006/CE, article 31.

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Institut national de la santé - Inventaire national des substances
chimiques Site Web de l'Agence ECHA

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Ils se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualités particulières.

L'utilisateur est tenu de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations au regard de l'usage spécifique qui en sera fait.

Cette fiche remplace toute édition précédente.

- ADR : Accord Union européenne relative au transport routier international de marchandises dangereuses.
- CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
- CLP : Classification, Étiquetage, emballage.
- DNEL : Niveau dérivé sans effet.
- EINECS : Inventaire Union européenne des substances chimiques européennes existantes sur le marché.
- GefStoffVO : Ordonnance sur les substances dangereuses en Allemagne.
- SGH : Système harmonisé à l'échelle mondiale de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- IATA : Association du transport aérien international.
- IATA-DGR : Régulation sur les marchandises dangereuses de "l'Association du Transport Aérien International" (IATA).
- OACI : Organisation internationale pour l'aviation civile.
- OACI-TI : Instructions techniques de "Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
- IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
- INCI : Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
- KSt : Coefficient d'explosion.
- CL50 : Concentration mortelle pour 50 pour cent de la population testée.
- DL50 : Dose mortelle pour 50 pour cent de la population testée.
- PNEC : Concentration prévue sans effet.
- DÉBARRASSER : Régulation concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer.
- EST : Estimation de la toxicité aiguë
- Mélange STA : Estimation de la toxicité aiguë (mélanges)
- STEL : Limite d'exposition à court terme.
- STOT : Toxicité spécifique pour certains organes.
- TLV : Valeur limite seuil.
- TWA : Pondérée dans le temps
- WGK : Classe de pollution des eaux (Allemagne).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉselon le règlement (CE) n° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Ni l'un ni l'autre.	Titre court	Ni auteur. ATTEIN DRE /Ni l'un ni l'autre Dom.Un auteur. ATTEIN DRE	Groupe d'utilisateurs principal (SUR)	Secteur utilisation finale (SU)	Catégorie de produit chimique (PC)	Catégories de processus (PR OC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Référence
1	Production desubstance	N / A	3	N / A	N / A	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1	N / A	ES 0004 676
2	Il est utilisé comme produit intermédiaire	N / A	3	N / A	N / A	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 15	6a	N / A	ES 5
3	Distribution desubstance	N / A	3	N / A	N / A	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9, 15	1	N / A	ES 10
4	FormulationEt(r é)emballage de substances et de mélanges	N / A	3	N / A	N / A	1, 2,3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 14, 15	2	N / A	ES 12
5	Production de polymères	N / A	3	N / A	N / A	1, 2,3, 4, 5, 6, 8a, 8b,9, 15	6c	N / A	ES 262
6	Utiliser dans les revêtements	N / A	3	N / A	N / A	1, 2,3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 10, 13, 15	4	N / A	ES16
7	Utiliser dans les revêtements	N / A	21	N / A	9a, 15, 18, 31	N / A	8j	N / A	ES 148
8	Utilisation dans les produitsdétergents	N / A	3	N / A	N / A	1, 2,3, 4, 7, 8a, 8b, 10, 13	4	N / A	ES 35
9	Utilisation dans les produitsdétergents	N / A	22	N / A	N / A	1, 2, 3, 4, 8a, 8b,dix, 11, 13	8a	N / A	ES 38
dix	Utilisation dans les produitsdétergents	N / A	21	N / A	35	N / A	8a	N / A	ES 32
11	Utiliser comme lubrifiant	N / A	3	N / A	N / A	1, 2,3, 4, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 17, 18	4	N / A	ES 108
12	Utiliser comme fluidefonctionnel	N / A	3	N / A	N / A	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 9	7	N / A	ES 241

13	Utiliser comme fluidefonctio nnel	N / A	22	N / A	N / A	1, 2, 3, 8a, 9, 20	9b	N / A	ES 243
14	Utilisation en laboratoire	N / A	3	N / A	N / A	15	2, 4	N / A	ES 116
PA100392_001									
12/87									
IL									

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

15	Utilisation dans les liquides de nettoyage travail des métaux / huiles à rouler	N / A	3	N / A	N / A	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, dix, 13, 17	4	N / A	ES 111
16	Utilisation dans les liquides de nettoyage travail des métaux / huiles à rouler	N / A	22	N / A	N / A	1, 2, 3, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 17	8a	N / A	ES 128
17	Utilisation dans les applications anti gel et dégivrage	N / A	22	N / A	N / A	1, 2, 8a, 8b, 11	8j	N / A	ES 87
18	Utilisation dans les applications anti gel et dégivrage	N / A	21	N / A	4	N / A	8j	N / A	ES 101
19	Utiliser comme produit chimique pour traitement de l'eau	N / A	3	N / A	N / A	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 13	3	N / A	ES120
20	Utilisation dans les opérations de production et de forage dans les champs de pétrole et de gaz	N / A	3	N / A	N / A	1, 2, 3, 4, 8a, 8b	4	N / A	ES 9888
21	Utilisation dans les revêtements /adhésifs / mastics / mousses / traitement des polymères	N / A	22	N / A	N / A	1, 2, 3, 4, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 19	8j	N / A	ES 18

PA100392_001

13/87
IL

..

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 1 : Production de la substance

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Production de substances chimiques en cas de possibilité d'exposition PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PRO OC 8b : Transfert d'un substance ou mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 15 : Utilisation comme réactifs de laboratoire
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 1 : Production de produits chimiques
Activité	Production ou utilisation de la substance comme procédé chimique ou agent d'extraction Comprend le recyclage/récupération, les transferts de matières, le stockage, l'entretien et le chargement (y compris les navires/barges maritimes, les véhicules ferroviaires/routiers et les conteneurs pour vrac), le chargement d'échantillonnage et les activités associées des laboratoires.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 1

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	1
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	86773 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres informati on	Facteur de dilution d'eau douce : 10
	Autre informations. autres informati on	Facteur de dilution local d'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou Facteur Sortie : Air	0,01%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur Libération : Eau	1 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur de	0,01%

	libération : sol	
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
PA100392_001	14/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites du site	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requisatmosphère;l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.
	Cascade	traiter les eaux usées sur site (avant les aquifères) pour atteindre la capacité de nettoyage requise de (%) : (Efficacité en dégradation : 87%)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	

2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 15

Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée	na dans la section 1 TR A MODE L	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 heures
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm2 (PR OC 1, PRO OC 3, PR OC 15)
	Zone de peau exposée	Paumes des mains 480 cm2 (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 8b)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm2 (PR OC 8a)
D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition deinités	Utilisation intérieure	
	Température du processus :	200 °C (PR OC 1, PR OC 2)
Conditions techniques e des mesures pour contrôlerla dispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC 2, PROC 8a)	
Conditions et dispositions concernant leprotection évaluation du personnel, de l'hygiène et de la santé	sinon LE V :	
	Utiliser une protection respiratoire (PR OC 8a)	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 1.1v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 15 : Le modèle E CE TOC TR A version 2 avec des modifications a été utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Scénario concurrent	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3, PROC 15	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,92 mg/mE	0,37
PROC 2	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 8b, PROC 15	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4, PROC 8b	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition).

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 2 : Il est utilisé comme produit intermédiaire

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Production de substances chimiques en cas de possibilité d'exposition PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PRO OC 8b : Transfert d'un substance ou mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 9 : Transfert d'une substance ou d'une préparation dans des petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée) PR OC 15 : Utilisation comme réactifs de laboratoire
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 6a : Utilisation industrielle entraînant la production d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Utilisation de la substance comme intermédiaire (non liée à des conditions strictement contrôlées). Comprend le recyclage/récupération, le transfert de matériaux, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, l'entretien et le chargement (y compris les navires/barges maritimes, les véhicules ferroviaires/routiers et les conteneurs pour vrac).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 6a

Caractéristiques du produit	Une concentration de substance dans le mélange/articlé	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,015
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	50 000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce : 10
	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution locale d'eau de mer : 100
Autres conditions	Et mission ou Facteur Sortie : Air	0,002%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	

opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F	1 %
	acteurLibération : Eau	
libération initiale avant mesures de gestion des risques, .		
PA100392_001	17/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	Et mission ou F acteurde libération : sol	0,1%
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites du site	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requis atmosphère;l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.
	Cascade	traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans les nappes) pour atteindre la capacité d'épuration requis de (%) : (Efficacité en dégradation : 87 %)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	
2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 15		
Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	Liquide, faible fugacité
Quantité utilisée	na dans la section 1 TR A MODE L	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 heures
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm2 (PR OC 1, PRO OC 3, PR OC 15)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm2 (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 8b, PRO OC 9)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm2 (PR OC 8a)
D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition deinitiés	Utilisation intérieure	
Conditions techniques e des mesures pour contrôlerla dispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité : 90 %) (PROC 8a)	
Conditions et dispositions concernant leprotection évaluation du personnel, de l'hygiène et de la santé	sinon LE V :	
	Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 6.1a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Ouvriers

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 15 : Le modèle ECE TOC TRA version 2 avec des modifications a été utilisé.

Scénario concurrent	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3, PROC 15	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 8b, PROC 9, PROC 15	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4, PROC 8b, PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Veuillez noter que c'était la version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition). Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 3 : Distribution de la substance

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Production de substances chimiques en cas de possibilité d'exposition PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PRO OC 8b : Transfert d'un substance ou mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 9 : Transfert d'une substance ou d'une préparation dans des petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée) PR OC 15 : Utilisation comme réactifs de laboratoire
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 1 : Production de produits chimiques
Activité	Chargement (y compris les navires/barges maritimes, les véhicules ferroviaires/routiers et les grands conteneurs intermédiaires) et le reconditionnement (y compris les fûts et les petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, son déchargement, sa distribution et les activités de laboratoire associées.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 1

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,002
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	6667 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution eau douce : 10
	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution local eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition	Et mission ou Facteur Sortie : Air	0,001%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur Libération : Eau	0,001%
libération initiale avant mesures de gestion des risques, .		

environnementale	Et mission ou F acteurde libération : sol	0,001%
PA100392_001	20/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.

Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites du site	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requis atmosphère;l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.
	Cascade	traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans les nappes) pour atteindre la capacité d'épuration requise de (%) : (Efficacité en dégradation : 87 %)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	

2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PR OC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	Liquide, faible fugacité
Quantité utilisée	na dans la section 1 TR A MODE L	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 heures
	Fréquence d'utilisation	240 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 1, PRO OC 3, PR OC 15)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm ² (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 8b, PRO OC 9)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ² (PR OC 8a)
D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition deinités	Utilisation intérieure	
	On suppose que leles activités se déroulent à température ambiante.	
Conditions techniques e des mesures pour contrôlerla dispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC 8a)	
Conditions et dispositions concernant leprotection évaluation du personnel, de l'hygiène et de la santé	sinon LE V :	
	Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 1.1b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 15 : Le modèle ECE TOC a été utilisé



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

ENTREVersion 2 avec modifications.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3, PROC 15	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 8b, PROC 9, PROC 15	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4, PROC 8b, PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition).

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre succinct du scénario d'exposition 4 : Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Fabrication de produits chimiques s'il existe une possibilité d'exposition PR OC 5 : Mélange ou mélange en procédés batch pour la formulation de préparations et d'articles (contact à différentes étapes et/ou contact majeur) PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PR OC 8b : Transfert d'une substance ou d'un mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 9 : Transfert d'une substance ou d'une préparation dans des petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée) PR OC 14 : Production de préparations ou d'articles par compression, compression, extrusion, pelletisation PR OC 15 : Utilisation comme réactifs de laboratoire
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC2 : Formulationde préparations
Activité	Formulation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges par lots ou en opérations continues, y compris le stockage, le transfert de matière, le mélange, l'empâtage, la compression, la granulation, l'extrusion, ainsi que le conditionnement, l'échantillonnage, la maintenance et les opérations à grande et petite échelle. laboratoires associés.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 2

Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le Mélange/Article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,03
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	100 000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/an, Libérationcontinu
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilutionsalle d'eau douce : 10
	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilution locald'eau de mer : 100

Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	0,5%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
PA100392_001	23/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	Et mission ou F acteurLibération : Eau	0,5%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurde libération : sol	0,01%
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversementsdu site	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requisatmosphère;l'efficacitéence de retrait requis est lo 0%.
	Cascade	traiter les eaux usées sur place (avant rejet dans les nappes) pour obtenir le capacité de nettoyage requisede (%) : (Efficacité de dégradation : 87 %)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	
2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PR OC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15		
Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	Liquide, faible fugacité
Quantité utilisée	na dans la section 1 TR A MODE L	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 heures
	Fréquence d'utilisation	240 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm2 (PR OC 1, PRO OC 3, PR OC 15)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm2 (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 5, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 14)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm2 (PR OC 8a)
D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition deinitiés	Utilisation intérieure	
	On suppose que leles activités se déroulent à température ambiante.	
Conditions techniques e des mesures pour contrôlerdispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC 8a)	
Conditions et mesures concernant la protection individuelle, l'évaluation de l'hygiène et la santé	sinon LE V : Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)	
	Portergants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec une formation spécifique sur l'activité. (Efficacité : 90 %) (PR OC 5)	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 2.2.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 5, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 14, PRO OC 15 : modèle E CE TOC TRA Version 2 avec modifications.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3, PROC 15	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2, PROC 5	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 5, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4, PROC 8b, PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 14	---	Employé - cutané, long terme - systémique	3,43 mg/kgpc/jour	0,03

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition).

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 5 : Production de polymères

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Fabrication de produits chimiques s'il existe une possibilité d'exposition PR OC 5 : Mélange ou mélange en procédés batch pour la formulation de préparations et d'articles (contact à différentes étapes et/ou contact majeur) PR OC 6 : Opérations de calandrage PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PR OC 8b : Transfert d'une substance ou d'un mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 9 : Transfert d'une substance ou d'une préparation dans des petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée) PR OC 15 : Utilisation comme réactifs de laboratoire
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 6c : Utilisation industrielle de monomères pour la production de thermoplastiques

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 6c

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le Mélange/Article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,015
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	50 000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres information	Facteur de dilution salle d'eau douce : 10
	Autre informations. autres information	Facteur de dilution local d'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition	Et mission ou Facteur Sortie : Air	0,2%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur Libération : Eau	1 %
		libération initiale avant mesures de gestion des risques, .

environnementale	Et mission ou F acteurde libération : sol	0,01%
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
PA100392_001	26/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites du site	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requisatmosphère;l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.
	Cascade	traiter les eaux usées sur site (avant les aquifères) pour atteindre la capacité de nettoyage requise de (%) : (Efficacité en dégradation : 87%)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	

2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PR OC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 6, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15

Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	Liquide, faible fugacité
Quantité utilisée	na dans la section 1 TR A MODE L	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 heures
	Fréquence d'utilisation	240 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm2 (PR OC 1, PRO OC 3, PR OC 15)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm2 (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 5, PRO OC 8b, PRO OC 9)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm2 (PR OC 6, PRO OC 8a)
D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition deinitiés	Utilisation intérieure	
	On suppose que leles activités se déroulent à température ambiante.	
Conditions techniques e des mesures pour contrôlerla dispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC 8a)	
Conditions et mesures concernant la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Portergants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec une formation spécifique sur l'activité. (Efficacité : 90 %) (PR OC 5)	
	Portergants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec une éducation "debase" d'employés. (Efficacité : 90 %) (PROC 6)	
	sinon LE V : Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 4.20 v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 5, PRO OC 6, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 15 :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

modèle E CE TOC TRA Version 2 avec modifications.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3, PROC 15	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2, PROC 5	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 5, PROC 6, PROC 8b, PROC 9, PROC 15	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4, PROC 8b, PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 6	---	Employé - cutané, long terme - systémique	2,74 mg/kgpc/jour	0,03
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition).

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 6 : Utilisation dans les revêtements

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Fabrication de produits chimiques s'il existe une possibilité d'exposition PR OC 5 : Mélange ou mélange en procédés batch pour la formulation de préparations et d'articles (contact à différentes étapes et/ou contact majeur) PROC 7 : Spulvérisation industrielle PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PR OC 8b : Transfert d'une substance ou d'un mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 10 : Application au rouleau ou au pinceau RPOC 13 : Traitement des articles par trempage et coulée PR OC 15 : Utilisation comme réactifs de laboratoire
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 4 : Utilisation industrielle de les aides technologiques, qui ne font pas partie des articles
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception des matériaux, le stockage, la préparation et le transfert en grande et semi-grande quantité, l'application par pulvérisation, au rouleau, à la raclette, par trempage, par fluide, par lit fluidisé sur lignes de production et formation de films) ainsi que le nettoyage et l'entretien des équipements et activités de laboratoire associés.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 4

Caractéristiques du produit	Une concentration de substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	1
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	39945kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution d'eau douce : 10
	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution local d'eau de mer : 100

	on	
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	98%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
PA100392_001	29/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	Et mission ou F acteurLibération : Eau	2 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurde libération : sol	0 %
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversementsdu site	Air	Limiter le rejet dans l'air à une efficacité de confinement typique de (%) : (Efficacité : 95 %)
	Cascade	traiter les eaux usées sur place (avant rejet dans les aquifères) pour atteindre la capacité de nettoyage requis de (%) : (Efficacité de dégradation : 87 %)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	
Conditions et mesures concernant le traitement externe des déchets destinés à élimination	Traitement des déchets	Séparateurhumide pour l'élimination des composants volatils des gaz d'échappement, ou, Dispositifs de filtration

2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PR OC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15

Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		600 ml/min (PROC7)
	Inspection et entretien réguliers des équipements et des machines (PR OC 7).	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h (Sauf PROC 7)
	Fréquence d'utilisation	240 jours/an (Sauf PR OC 7)
	Durée d'exposition par jour	< 6 h (critique pour : PR OC 7)
	Fréquence d'utilisation	4 à 5 jours/semaine (critique pour : PROC 7)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 1, PRO OC 3, PR OC 15)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm ² (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 5, PRO OC 8b, PRO OC 13)
	Zone de peau exposée	Corps entier (PROC 7)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ² (PR OC 8a, PRO OC 10)
Autres conditions opérationnelles qui influencent l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure	
	On suppose que les activités se déroulent à température ambiante.	
	taille de la pièce	1 000 m ³ (PROC 7)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion de la source à le travailleur	Adopter la ventilation par extraction aux points où se produit l'émission. (Efficacité : 90 %) (PROC 8a)
	Adopter la ventilation par extraction aux points où se produit l'émission. (Efficacité : 50 %) (PROC 7)
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversements, la dispersion et l'exposition	Assurez-vous que l'opération est effectuée en dehors de la zone respiratoire de un travailleur (distance tête-produit plus élevée à 1m). Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée en surcharge. Inspection et entretien réguliers des équipements et des machines. Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail. (PR OC 7)
Conditions et mesures concernant la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec une formation spécifique sur l'activité. (Efficacité : 90 %) (PR OC 5)
	sinon LE V : Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)
	Porter gants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec une éducation "debase" d'employés. (Efficacité : 90 %) (PROC 7, PR OC 10, PROC 13)
	Portez une combinaison adaptée pour éviter l'exposition cutanée. (Efficacité : 80 %)(PROCEDURE 7)

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. CE PE spE RC 4.1b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 7 : R IS KOF DE RM

PRO OC 7 : S toffenManager (exposition par inhalation)

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 5, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 10, PRO OC 13, PRO OC 15 :
Il a été utilisé le modèle ECE TOC TR A Version 2 avec modifications.

Scénario concurrent	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3, PROC 15	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2, PROC 5, PROC 13	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 5, PROC 8b, PROC 15	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4,	---	Commis - peau,	6,86 mg/kg	0,06

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

PROC 8b		long terme - systémique	pc/jour	
PROC 7	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	9,79 mg/mE	0,28
PROC 7	---	Employé - cutané, long terme - systémique	54,6mg/m3	0,52
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 10, PROC 13	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	25,87 mg/mE	0,74
PROC 10	---	Employé - cutané, long terme - systémique	2,74 mg/kgpc/jour	0,03

L'estimation de l'exposition représente le 75e percentile de la distribution de l'exposition. PROC 7.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra> à l'exception du PROC 7

Veuillez noter que c'était la version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition). Pour le détartrage du PROC 7 (cutané) <http://www.eurofins.com/riskofderm.aspx>

Pour la mise à l'échelle PROC 7 (inhalation) <https://www.stoffenmanager.nl/default.aspx>

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Utilisez une protection oculaire adéquate.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 7 : Utilisation dans les revêtements

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 21 : Usages de consommation : ménages (= population générale = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC 9a : Revêtementset peintures, diluants, solutions de décapage PC 15 : Produits pour le traitement des surfaces non métalliques PC 18 : Encres et toners PC 31 : Cirages et mélanges de cires
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 8d : Utilisation externe à grande échelle d'auxiliaires technologiques dans les systèmes ouverts
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions en cours d'utilisation (y compris la préparation et le transfert de produits, l'application au pinceau, au pistolet ou par des méthodes similaires) et le nettoyage de l'équipement.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 8d

Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	0,1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,002
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	5479 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/an, Processus continu
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre donné autreinformati on	Facteur de dilutionsalle d'eau douce : 10
	Autre donné autreinformati on	Facteur de dilution locald'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	98%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurLibération : Eau	2 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurde libération : sol	0 %
libération initiale avant mesures de gestion des risques, .		
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites site	Air	Limiter le rejet dans l'air à une efficacité de confinement typique de (%) : (Efficacité : 95 %)
	Cascade	Élimination de la substance estimée de l'eauDerejet par l'usine de clarification des eaux domestique (%) : (Efficacité en dégradation : 87%)

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 9a : Peinture

murale		
PA100392_001	33/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

à base d'eau, PC 15 : Peinture murale à base d'eau

CeLe scénario contributif est censé représenter raisonnablement le pire des cas

Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 5%.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		1,25kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée de la candidature	120 minutes
	Applications sans pulvérisation	
	Durée d'exposition par jour	132 minutes
	Fréquence d'utilisation	1 jour / an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Mains et avant-bras. 1900 cm2
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure	
	taille de la pièce	20m3
	Température	25 °C
	Taux de ventilation par heure	0,6
	Vitesse de transfertmasse	0,331 m/min
	Zone de largage	10 m2
	Durée de libération	7200 secondes
2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 9a : Canettes aérosols, PC 15 : Canettes aérosols		
Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 5%.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée de pulvérisation	15 min
	Durée d'exposition par jour	15 min
	Fréquence d'utilisation	2 jours/an
Facteurs humains non influencés par gestion des risques	Zone de peau exposée	Mains et avant-bras. 1900 cm2
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure	
	taille de la pièce	34m3
	Température	25 °C
	Taux de ventilation par heure	1,5
	Durée de libération	900 secondes
PA100392_001	34/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Conditions et mesures de précaution relatif à la protection de la consommateur (par exemple conseils comportementaux, protection personnel et hygiène)

Mesures destinées aux consommateurs

S'assurer le chet la pulvérisation a lieu à distance des personnes.

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 18 : Recharge de toner

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 5%.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		0,05 kg (PC 18)
Fréquence et durée d'utilisation	Durée de la candidature	0,3 minutes
	Durée d'exposition par jour	0,75 minutes
	Fréquence d'utilisation	104 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 215 cm ²
	Utilisation intérieure	
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition des consommateurs	Température	25 °C
	Taux de ventilation par heure	0,5
	Zone de largage	20 cm ²
	Vitesse de transfert masse	0,331 m/min

2.5 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 18 : Processus d'impression

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 5%.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		0,016 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée de la candidature	600 minutes
	Durée d'exposition par jour	600 minutes
	Fréquence d'utilisation	365 jours/an
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure	
	taille de la pièce	25m ³
	Température	25 °C
	Taux de ventilation par heure	0,6

2.6 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 31 : Cirage (sol, meubles, chaussures)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 2,5%
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par événement	0,55kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée de la candidature	900 minutes
	Applications sans pulvérisation	
	Durée d'exposition par jour	240 minutes
	Fréquence d'utilisation	1 jour / an
Facteurs humains non influencés par gestion des risques	Zone de peau exposée	Paumes des mains 430 cm ²
	Utilisation intérieure	
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition des consommateurs	taille de la pièce	58m ³
	Température	25 °C
	Taux de ventilation par heure	0,5
	Zone de largage	22 m ²
	Vitesse de transfert masse	4740m/min
	Durée de libération	7200 secondes

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. CE PE spE RC 8a.n.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Consommateurs

PC 9a : Bombes aérosols, PC 15 : Bombes aérosols, PC 31 : Polissage de la cire, PC 18 : Recharge toner, PC 18 : Procédé d'impression, PC 9a : Peinture murale à l'eau, PC 15 : Peinture murale à l'eau : C onsE xpo 4.1

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PC9a : Peinture murale à l'eau, PC 15 : Peinture murale à l'eau	---	Consommateur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,72 mg/mE	0,1
PC9a : Peinture murale à l'eau, PC 15 : Peinture murale à l'eau	---	Consommateur - cutané, long terme - systémique	2,77 mg/kgpc/jour	0,05
PC 9a :	---	Consommateur - inhalation,	0,26 mg/mE	0,04

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Aérosolsaérosols, PC15 : Les bombes aérosols		long terme- local et systémique.		
PC 9a : Aérosolsaérosols, PC15 : Les bombes aérosols	---	Consommateur - cutané, long terme - systémique	1,15 mg/kgpc/j our	0,02
PC 9a : Aérosolsaérosols, PC15 : Les bombes aérosols	---	Consommateur - oral, long terme - systémique	0,13 mg/kgpc/j our	< 1
PC 18 : Remplissage du toner	---	Consommateur inhalation, à long terme - local et systémique.	---	< 1
PC 18 : Remplissage du toner	---	Consommateur - cutané, long terme - systémique	0,008 mg/kgpc/jour	0,0002
PC 18 : Processus d'impression	---	Consommateur inhalation, à long terme - local et systémique.	1,29 mg/mE	0,18
PC 31 : Polissageen cire	---	Consommateur inhalation, à long terme - local et systémique.	3,93mg/m3	0,56
PC 31 : Polissageen cire	---	Consommateur - cutané, long terme - systémique	2,12 mg/kgpc/j our	0,04

Pertinentpour la section 2.5 : L'exposition cutanée est considérée comme non pertinente.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

LeLe modèle ConsE xpo a été utilisé pour estimer l'exposition des consommateurs, sauf indication contraire.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 8 : Utilisation dans les détergents

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Production de produits chimiques s'il existe un risque d'exposition PR OC 7 : Pulvérisation industrielle PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PR OC 8b : Transfert d'une substance ou d'un mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 10 : Application au rouleau ou au pinceau RPOC 13 : Traitement des articles par trempage et coulée
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 4 : Utilisation industrielle de les aides technologiques, qui ne font pas partie des articles
Activité	Couverture et utilisation comme composant de produits de nettoyage, y compris le placement/déchargement de batteries ou de conteneurs ; et les expositions lors des activités préparatoires de mélange/dilution et de nettoyage (y compris la pulvérisation, le brossage, le trempage, le nettoyage automatique et manuel).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 4

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le Mélange/Article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,000011
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	50 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	220 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution d'eau douce : 10
	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution local d'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou Facteur Sortie : Air	0 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur Libération : Eau	100%
libération initiale avant mesures de gestion des risques, .		

	Et mission ou F acteurDe	0 %
PA100392_001	38/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	Libérer: Sol	
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversementsdu site	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requisatmosphère;l'efficacitéence de retrait requis est lo 0%.
	Cascade	traiter les eaux usées sur place (avant rejet dans les nappes) pour obtenir le capacité de nettoyage requise de (%) : (Efficacité en dégradation : 87 %)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	
2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 7, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 10, PRO OC 13		
Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		600 ml/min (PROC7)
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h (Sauf PROC 7)
	Durée d'exposition par jour	< 6 h (critique pour : PR OC 7)
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an (sauf PROC 7)
	Fréquence d'utilisation	4 à 5 jours/semaine (critique pour : PROC 7)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 1, PRO OC 3)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm ² (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 8b, PRO OC 13)
	Zone de peau exposée	Corps entier (PROC 7)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ² (PR OC 8a, PRO OC 10)
Autres conditions opérationnelles qui influencent l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure	
	On suppose que leles activités se déroulent à température ambiante.	
	taille de la pièce	1 000 m ³ (PROC 7)
Conditions techniques et mesures de contrôle du dispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité: 50 %) (PROC 7)	
	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC 8a)	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversements, la dispersion et l'exposition	S'assurer que l'opération est effectuée en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance tête-produit supérieure à 1 m). Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée en surcharge. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient inspectables et maintenables. Nettoyer le matériel la zone de travail tous les jours. (PR OC 7)	
Conditions et dispositions concernant la protection	Portez une combinaison adaptée pour éviterexposition cutanée. (Efficacité : 80 %)(PROCÉDURE 7)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

personnel, évaluation de l'hygiène et la santé

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés E N374) en combinaison avec une formation « de base » des employés. (Efficacité : 90 %)(PROC 7, PROC 10, PROC 13)

sinon LE V :
Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ETAIS E spE RC 4.1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 7 : R IS KOF DE RM

PRO OC 7 : S toffenManager (exposition par inhalation)

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 10, PRO OC 13 : Le modèle ECE TOC TRA version 2 avec des modifications a été utilisé.

Scénario concurrent	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m3	0,0007
PROC 1, PROC 3	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2, PROC 13	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 8b	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4, PROC 8b	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 7	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	9,79 mg/mE	0,28
PROC 7	---	Employé - cutané, long terme - systémique	54,6mg/m3	0,52
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 10, PROC 13	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	25,87 mg/mE	0,74
PROC 10	---	Commis - peau,	2,74 mg/kg	0,03



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

		longterme - systémique	pc/jour	
--	--	------------------------	---------	--

L'estimation de l'exposition représente le 75e percentile de la distribution de l'exposition. PROC 7.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir :<http://www.ecetoc.org/tra> à l'exception du PRO OC 7

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition). Pour le détartrage du PR OC 7 (cutané) <http://www.eurofins.com/riskofderm.aspx>

Pour la mise à l'échelle PR OC 7 (inhalation) <https://www.stoffenmanager.nl/default.aspx>

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 9 : Utilisation dans les détergents

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 22 : Usages professionnels : secteur public(administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Production de substances chimiques en cas de possibilité d'exposition PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PRO OC 8b : Transfert d'un substance ou mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 10 : Application au rouleau ou au pinceau PR OC 11 : Application par pulvérisation non industrielle RPOC 13 : Traitement des articles par trempage et coulée
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 8a : Utilisation intérieure à grande échelle d'auxiliaires technologiques dans des systèmes ouverts
Activité	Couverture et utilisation comme composant de produits de nettoyage, y compris le placement/déchargement de batteries ou de conteneurs ; et les expositions lors des activités préparatoires de mélange/dilution et de nettoyage (y compris la pulvérisation, le brossage, le trempage, le nettoyage automatique et manuel).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 8a

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le Mélange/Article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	0,1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,00075
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	1580 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/an, Dont l'utilisation est très dispersive
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres information	Facteur de dilution salle d'eau douce : 10
	Autre informations. autres information	Facteur de dilution local d'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition	Et mission ou Facteur Sortie : Air	0 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur Libération : Eau	100%

environnementale	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurDe	0 %
PA100392_001	42/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	Libérer: Sol	
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversementsdu site	Cascade	Élimination de la substance estimée de l'eauDerejet par l'usine de clarification des eaux domestique (%) : (Efficacité en dégradation : 87%)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	
2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 10, PRO OC 11, PRO OC 13		
Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		0,05 L/min (PROC 11)
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h (Sauf PROC 11)
	Durée d'exposition par jour	< 150 min (critique pour : PR OC 11)
	Fréquence d'utilisation	4- 5 jours/semaine (critique pour : PROC 11)
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an (sauf PROC 11)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm2 (PR OC 1, PRO OC 3)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm2 (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 8b, PRO OC 13)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm2 (PR OC 8a, PRO OC 10)
	Zone de peau exposée	Corps entier (PROC 11)
Autres conditions opérationnelles qui influencent l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure	
	On suppose que leles activités se déroulent à température ambiante.	
	taille de la pièce	1 000 m3(PROC 11)
Conditions techniques e des mesures pour contrôlerla dispersion de la source vers le travailleur	Assurer une ventilation forcée (LE V) (Efficacité : 80 %) (PROC 8a, PR OC 10)	
	Prévoir une extraction de ventilation pour les points où se produisent les émissions (PROC 11).	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversements, la dispersion et l'exposition	Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée par plus d'un travailleur. Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée en surcharge. Assurez-vous que les mesures de contrôle sont inspectables et soumises à une inspectionentretien . Nettoyer le matérielet la zone de travail tous les jours. (PR OC 11)	
Conditions et dispositions relatifs à la protection individuelle, à l'évaluation de l'hygiène	sinon LE V :	
	Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a, PROC 10) Portergants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

et la santé

avec formation "de base" des salariés. (Efficacité : 90 %)(PROC 10, PROC 11, PROC 13)

sinon LE V :

Porter un appareil dentaire de protection respiratoire. (Efficacité : 40 %)(PROCÉDURE 11)

Portez une combinaison adaptée pour éviter l'exposition cutanée. (Efficacité : 80 %)(PROCÉDURE 11)

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. Etait utilisé l' AIS ES pE RC 8a.1 pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 11 : R IS KOFDE RM

PR OC 11 : S toffenManager (exposition par inhalation)

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 10, PRO OC 13 : Le modèle ECE TOC TRA version 2 avec des modifications a été utilisé.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a, PROC 10	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 2, PROC 13	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 8b, PROC 13	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	25,88 mg/mE	0,74
PROC 4, PROC 8b	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 10	---	Employé - cutané, long terme - systémique	2,74 mg/kgpc/jour	0,03
PROC 11	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	14,05 mg/mE	0,4

PROC 11	---	Employé - cutané, long terme - systémique	53,75 mg/kgpc/jour	0,51
PA100392_001		44/87		IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

L'estimation de l'exposition représente le 75e percentile de la distribution de l'exposition. PROC 11.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir :<http://www.ecetoc.org/tra> à l'exception du PR OC 11

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition). Pour le détartrage du PR OC 11 (cutané) <http://www.eurofins.com/riskofderm.aspx>

Pour la mise à l'échelle PR OC 11 (inhalation) <https://www.stoffenmanager.nl/default.aspx>

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 10 : Utilisation dans les détergents

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 21 : Usages de consommation : ménages (= population générale =consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC 35 : Produits pour le lavage et le nettoyage (y compris les produits à base de solvants)
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC 8a : Utilisation intérieure à grande échelle d'auxiliaires technologiques dans des systèmes ouverts
Activité	Couvre les expositions résultant de la fabrication et de l'utilisation de produits ménagers vendus comme produits de lavage et de nettoyage, d'aérosols, de revêtements, d'antigels, de lubrifiants et de purificateurs d'air.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 8a

Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	0,1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,00075
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	1580 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/an, Dont l'utilisation est très dispersive
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre donnée autre information	Facteur de dilution d'eau douce : 10
	Autre donnée autre information	Facteur de dilution local d'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou Facteur Sortie : Air	0 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur Libération : Eau	100%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur de libération : sol	0 %
libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.		
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites du site	Cascade	Élimination de la substance estimée des eaux usées par le système de clarification de l'eau domestique (%) : (Efficacité de dégradation : 87 %)

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 35 : Détergents liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant pour sols, nettoyant pour vitres, nettoyant pour tapis, nettoyant pour métaux)		
Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 20%
PA100392_001	46/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	Mélange/Article	
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par événement	0,5 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée de la candidature	0,3 minutes
	Durée d'exposition par jour	0,75 minutes
	Fréquence d'utilisation	104 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 215 cm ²
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure	
	taille de la pièce	1m ³
	Température	25 °C
	Taux de ventilation par heure	0,5
	Couverture et utilisation soumise à une ventilation domestique typique.	
	Zone de largage	20 cm ²
	Vitesse de transfert masse	4740m/min

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 35 : Détergents liquides (nettoyant tout usage, nettoyant sanitaire, nettoyant pour sols, nettoyant pour vitres, nettoyant pour tapis, nettoyant pour métaux)

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 4%
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée	Quantité utilisée par événement	0,4kg
Fréquence et durée d'utilisation	Durée de la candidature	20 min
	Durée d'exposition par jour	240 minutes
	Fréquence d'utilisation	104 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 215 cm ²
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure	
	taille de la pièce	58m ³
	Température	25 °C
	Taux de ventilation par heure	0,5
	Couverture et utilisation soumise à une ventilation domestique typique.	
	Zone de largage	10 m ²

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Vitesse de transfertmasse	4740m/min
---------------------------	-----------

2.4 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 35 : Nettoyants en spray (nettoyants tout usage, nettoyants sanitaires, nettoyants pour vitres)

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance dans le produit jusqu'à 5%.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée de la candidature	0,41 minutes
	Durée d'exposition par jour	60 minutes
	Fréquence d'utilisation	365 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Mains et avant-bras. 1900 cm2
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure	
	taille de la pièce	15m3
	Température	25 °C
	Taux de ventilation par heure	2.5
	Couverture et utilisation soumise à une ventilation domestique typique.	
	Durée de libération	2,6 secondes
	Taux de génération de masse	0,8 g/sec
	Fraction aérienne	0,2
	Fraction pondérale non volatile	0,05
Densité non volatile	1,8 g/cm3	
Conditions et mesures de précaution relatif à la protection de la consommateur (par exemple, des conseils sur comportement, protection individuelle et hygiène)	AccAssurez-vous que la pulvérisation a lieu à distance des personnes.	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. Il utilisait l'AISES pE RC 8a.1.a.v1 pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Consommateurs

PC 35 : Détergents liquides, PC 35 : Nettoyants en spray : C onsE xpo 4.1

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PC 35 : Détergents	Voir la rubrique 2.2	Consommateur - inhalation,	0,01 mg/mE	0,001



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

liquides		long terme - local et systémique.		
PC 35 : Détergentsliquides	Voir la rubrique 2.2	Consommateur - cutané, long terme - systémique	0,03 mg/kgpc/jour	0,0006
PC 35 : Détergentsliquides	Voir la rubrique 2.3	Consommateur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,61 mg/mE	0,09
PC 35 : Détergentsliquides	Voir la rubrique 2.3	Consommateur - cutané, long terme - systémique	11,7 mg/kgpc/jour	0,22
PC 35 : Détergentsvaporisateur	---	Consommateur - inhalation, à long terme - local et systémique.	---	< 1
PC 35 : Détergentsvaporisateur	---	Consommateur - cutané, long terme - systémique	0,01 mg/kgpc/jour	0,0002
PC 35 : Détergentsvaporisateur	---	Consommateur - oral, long terme - systémique	---	< 1

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Le modèle ConsE xpo a été utilisé pour estimer l'exposition des consommateurs, sauf indication contraire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 11 : Utilisation comme lubrifiant

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Production de produits chimiques s'il existe un risque d'exposition PR OC 7 : Pulvérisation industrielle PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PR OC 8b : Transfert d'une substance ou d'un mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 9 : Transfert d'une substance ou d'une préparation dans des petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée) PR OC 10 : Application au rouleau ou au pinceau RPOC 13 : Traitement des articles par trempage et coulée PR OC 17 : Lubrification dans des conditions de forte consommation d'énergie dans les activités métallurgiques PR OC 18 : Graissage/lubrification générale dans des conditions d'énergie cinétique élevée
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 4 : Utilisation industrielle de les aides technologiques, qui ne font pas partie des articles
Activité	Couverture et l'utilisation de lubrifiants formulés dans des systèmes ouverts et fermés, y compris les opérations de transfert, les opérations de machines/moteurs et articles similaires, la reprise des articles rejetés et l'entretien des équipements, et l'élimination des déchets.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 4

Caractéristiques du produit	Une concentration de substance dans le mélange/artic le	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,0001
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	5000kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	20 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce : 10
	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution locale d'eau de mer : 100

Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	0,03%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
PA100392_001	50/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	Et mission ou F acteurLibération : Eau	0,1%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurde libération : sol	0,1%
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversementsdu site	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requisatmosphère;l'efficacitéence de retrait requis est lo 0%.
	Cascade	traiter les eaux usées sur place (avant rejet dans les nappes) pour obtenir le capacité de nettoyage requisede (%) : (Efficacité de dégradation : 87 %)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	
2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PR OC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17, PROC 18		
Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		600 ml/min (PROC7)
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h (Sauf PROC 7)
	Durée d'exposition par jour	< 6 h (critique pour : PR OC 7)
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an (sauf PROC 7)
	Fréquence d'utilisation	4 à 5 jours/semaine (critique pour : PROC 7)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 1, PRO OC 3)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm ² (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 13)
	Zone de peau exposée	Corps entier (PROC 7)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ² (PR OC 8a, PRO OC 10, PRO OC 17, PRO OC 18)
Autres conditions opérationnelles qui influencent l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure	
	On suppose que leles activités se déroulent à température ambiante.	
	taille de la pièce	1 000 m ³ (PROC 7)
Conditions techniques et mesures de contrôle du dispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité: 50 %) (PROC 7)	
	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC 8a, PROC 17, PROC 18)	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites, dispersion et exposition	Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée en surcharge. S'assurer que l'opération est effectuée en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance tête-produit supérieure à 1 m).	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail.
Veiller à ce que les mesures de contrôle puissent être inspectées et maintenues (PR OC 7).

Conditions et mesures concernant la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé

Portez une combinaison adaptée pour éviter l'exposition cutanée. (Efficacité : 80 %)(PROCEDURE 7)

Portez des gants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec formation "de base" des salariés. (Efficacité : 90 %) (PROC 7, PROC 10, PROC 13, PROC 17, PROC 18)

sinon LE V :
Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 4.6a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 7 : S toffenManager (exposition par inhalation)

PRO OC 7 : R IS KOF DE RM

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 10, PRO OC 13, PRO OC 17, PRO OC 18 : Il a été

utilisé le modèle ECE TOC TRA version 2 avec des modifications.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a, PROC 17, PROC 18	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2, PROC 13	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 8b, PROC 9	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4, PROC 8b, PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 7	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	9,79 mg/mE	0,28

PROC 7	---	Commis - peau,	54,6 mg/kg	0,52
PA100392_001		52/87		IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

		longterme - systémique	pc/jour	
PROC 8a, PROC 18	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 10, PROC 13	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	25,87 mg/mE	0,74
PROC 10, PROC 17	---	Employé - cutané, long terme - systémique	2,74 mg/kgpc/jour	0,03

L'estimation de l'exposition représente le 75e percentile de la distribution de l'exposition. PROC 7.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Veuillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition). Pour le détartrage du PR OC 7 (cutané) <http://www.eurofins.com/riskofderm.aspx>

Pour la mise à l'échelle PR OC 7 (inhalation) <https://www.stoffenmanager.nl/default.aspx>

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Utilisez une protection oculaire adéquate.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 12 : Utilisation comme fluides fonctionnels

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Production de substances chimiques en cas de possibilité d'exposition PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PRO OC 8b : Transfert d'un substance ou mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 9 : Transfert d'une substance ou d'une préparation dans des petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée)
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 7 : Utilisation industrielle de substances dans des systèmes fermés
Activité	Dans les installations industrielles, y compris leur maintenance et pour le transfert de matériaux, utilisez des huiles pour câbles, des huiles diathermiques, des fluides de refroidissement, d'isolation, des réfrigérants, des fluides hydrauliques comme liquides fonctionnels.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 7

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,00001
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	500 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	20 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution eau douce : 10
	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution local eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition	Et mission ou Facteur Sortie : Air	0,1%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur Libération : Eau	0,1%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	

environnementale	Et mission ou F acteurde libération : sol	0,1%
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
PA100392_001	54/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites
Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites du site

Air

Aucun contrôle des émissions n'est requisatmosphère;l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.

Cascade

traiter les eaux usées sur site (avant les aquifères) pour atteindre la capacité de nettoyage requise de (%) : (Efficacité en dégradation : 87%)

Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.

2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 9

Caractéristiquesdu produit

Concentration de la substance dans le mélange/article

Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.

Fitness (au moment de l'utilisation)

Liquide, faible fugacité

Quantité utilisée

na dans la section 1 TR A MODE L

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition par jour

< 8 heures

Fréquence d'utilisation

< 240 jours/an

Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Zone de peau exposée

Paume d'une main 240 cm² (PR OC 1, PRO OC 3)

Zone de peau exposée

Paumes 480 cm² (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 8b, PRO OC 9)

Zone de peau exposée

Deux couches 960 cm² (PR OC 8a)

D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition deinités

Utilisation intérieure

On suppose que leles activités se déroulent à température ambiante.

Conditions techniques e des mesures pour contrôlerla dispersion de la source vers le travailleur

Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC 8a)

Conditions et dispositions relatifs à la protection individuelle, à l'évaluation de l'hygiène et la santé

sinon LE V :

Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 7.13a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PR OC 9 : Le modèle ECE TOC TR A version 2 avec des modifications a été utilisé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Scénario concurrent	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 8b, PROC 9	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4, PROC 8b, PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition).

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 13 : Utilisation comme fluides fonctionnels

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 22 : Usages professionnels : secteur public(administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 8a : Transfert d'une substance ou préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PR OC 9 : Transfert d'une substance ou préparation dans des petits conteneurs (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée) PR OC 20 : Fluides pour transfert de chaleur et de pression en systèmes fermés à usage dispersif et professionnel
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 9b : Utilisation externe à grande dispersion de substances dans des systèmes fermés
Activité	Utiliser comme fluide fonctionnel, par exemple pour câblehuile. Transfert d'huiles, colorants, isolants, liquides de refroidissement, fluides hydrauliques dans des équipements professionnels, y compris la maintenance et les transferts de matériels associés.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 9b

Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	0,1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,002
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	5479 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/an, Libérationcontinue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilutionsalle d'eau douce : 10
	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilution locald'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	5 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurLibération : Eau	5 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurde libération : sol	5 %

	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
Conditions techniques e mesures au niveau de	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requis
PA100392_001	57/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

processus pour éviter les déversements Situations techniques locales et mesures visant à réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites site		atmosphère; l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.
	Cascade	Élimination de la substance estimée des eaux usées par le système de clarification de l'eau domestique (%) : (Efficacité de dégradation : 87 %)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	

2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PR OC 2, PROC 3, PROC 8a, PROC 9, PROC 20

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	Liquide, faible fugacité
Quantité utilisée	na dans la section 1 TR A MODE L	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 heures
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 1, PRO OC 3)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm ² (PR OC 2, PRO OC 9, PRO OC 20)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ² (PR OC 8a)
D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition deinités	Utilisation intérieure	
	On suppose que les activités se déroulent à température ambiante.	
Conditions techniques e des mesures pour contrôlerdispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité : 80 %) (PROC 8a)	
Conditions et dispositions relatifs à la protection individuelle, à l'évaluation de l'hygiène et la santé	sinon LE V : Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3.

Ouvriers

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 8a, PRO OC 9, PRO OC 20 : Le modèle ECE TOC TR A version 2 avec des modifications a été utilisé.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, un	0,03mg/m ³	0,0007

PA100392_001

58/87

IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

		long terme- local et systémique.		
PROC 1, PROC 3	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a, PROC 20	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 2	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 9	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	25,88 mg/mE	0,74
PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 20	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,71 mg/kgpc/jour	0,02

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition).

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 14 : Utilisation en laboratoire

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 15 : Utilisation comme réactifs de laboratoire
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC2 : Formulationde préparations ERC 4 : Utilisation industrielle deles aides technologiques, qui ne font pas partie des articles
Activité	Utilisation de substances en laboratoire, y compris le transfert de matériaux et d'équipements de nettoyage.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 2, ERC 4

Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le Mélange/Article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	0,1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,0005
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	5479 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/an,Dont l'utilisation est très dispersive
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilutionsalle d'eau douce : 10
	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilution locald'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	50%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurLibération : Eau	50%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurde libération : sol	0 %
libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.		
Conditions techniques et mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requis atmosphère;l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.
	Cascade	Elimination de la substance estimée de l'eau rejet par le système de clarification des eaux domestiques (%) : (Efficacité en dégradation : 87%)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	

pour éviter/limiter les fuites du site		
2.2 Scénario contributif qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 15		
PA100392_001	60/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	Liquide, faible fugacité
Quantité utilisée	na dans la section 1 TR A MODE L	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 heures
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 15)
D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition de initiés	Utilisation intérieure	
	On suppose que les activités se déroulent à température ambiante.	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3.

Ouvriers

PR OC 15 : Le modèle ECE TOC TR A version 2 avec modifications a été utilisé.

Scénario concurrent	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 15	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 15	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition).

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 15 : Utilisation dans les fluides de travail des métaux/huiles de laminage

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	<p>PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable</p> <p>PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PR OC 4 : Fabrication de produits chimiques s'il existe une possibilité d'exposition</p> <p>PR OC 5 : Mélange ou mélange en procédés batch pour la formulation de préparations et d'articles (contact à différentes étapes et/ou contact majeur)</p> <p>PROC 7 : Spulvérisation industrielle</p> <p>PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées</p> <p>PR OC 8b : Transfert d'une substance ou d'un mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées</p> <p>PR OC 9 : Transfert d'une substance ou d'une préparation dans des petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée)</p> <p>PR OC 10 : Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>RPOC 13 : Traitement des articles par trempage et coulée</p> <p>PR OC 17 : Lubrification dans des conditions de forte consommation d'énergie dans les activités métallurgiques</p>
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 4 : Utilisation industrielle de les aides technologiques, qui ne font pas partie des articles
Activité	Couverture et utilisation dans les MWF/huiles d'usine formulées, y compris les opérations de transfert, les activités de laminage et de recuit, les activités d'usinage/découpe, les applications manuelles à automatisées pour la protection contre la corrosion (y compris le brossage, le trempage et la pulvérisation), l'entretien des équipements, la vidange et l'élimination des huiles usagées.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 4

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,0001
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	5000kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	20 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce : 10
	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution local d'eau de mer : 100

	on	
PA100392_001	62/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	0,0003 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurLibération : Eau	0,1%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurde libération : sol	0 %
libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.		
Conditions techniques et mesures au niveau de processus pour éviter les déversements Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites site	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requis atmosphère;l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.
	Cascade	traiter les eaux usées sur site (avant les aquifères) pour atteindre la capacité de nettoyage requise de (%) : (Efficacité en dégradation : 87%)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	
2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PR OC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 17		
Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		0,6 L/min (PR OC 7)
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h (Sauf PROC 7)
	Durée d'exposition par jour	< 6 h (critique pour : PR OC 7)
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an (sauf PROC 7)
	Fréquence d'utilisation	4 à 5 jours/semaine (critique pour : PROC 7)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 1, PRO OC 3)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm ² (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 5, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 13)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ² (PR OC 8a, PRO OC 10, PRO OC 17)
	Zone de peau exposée	Corps entier (PROC 7)
Autres conditions opérationnelles qui influencent l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure	
	On suppose que leles activités se déroulent à température ambiante.	
	taille de la pièce	1 000 m ³ (PROC 7)
Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion de la source à le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité : 50 %) (PROC 7)	
	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité : 90 %) (PROC 8a, PROC 17)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversements, la dispersion et l'exposition	S'assurer que l'opération est effectuée en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance tête-produit supérieure à 1 m). Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée en surcharge. Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail. Veiller à ce que les mesures de contrôle puissent être inspectées et maintenues (PR OC 7).
Conditions et mesures concernant la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	sinon LE V : Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)
	Portergants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec formation "de base" des salariés. (Efficacité : 90 %) (PROC 7, PROC 10, PROC 13, PROC 17)
	Portez une combinaison adaptée pour éviter exposition cutanée. (Efficacité : 80 %)(PROCEDURE 7)
	Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec une formation spécifique sur l'activité. (Efficacité : 90 %) (PR OC 5)

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 4.7a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 7 : S toffenManager (exposition par inhalation)

PRO OC 7 : R IS KOF DE RM

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 8a, PRO OC 17 : Travailleur ECE TOC TRA v3

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 5, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 10, PRO OC 13, PRO OC 17 : Il a été

utilisé le modèle ECE TOC TRA version 2 avec des modifications.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m3	0,0007
PROC 1, PROC 3	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a, PROC 17	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2, PROC 5, PROC 13	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 5, PROC 8b, PROC 9	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37

PROC 4,PROC 8b, PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/j our	0,06
PA100392_001	64/87			IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

PROC 7	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	9,79 mg/mE	0,28
PROC 7	---	Employé - cutané, long terme - systémique	54,6 mg/kgpc/jour	0,52
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 10, PROC 13	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	25,87 mg/mE	0,74
PROC 10, PROC 17	---	Employé - cutané, long terme - systémique	2,74 mg/kgpc/jour	0,03

L'estimation de l'exposition représente le 75e percentile de la distribution de l'exposition. PROC 7.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra> à l'exception du PROC 7

Veuillez noter que c'était la version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition). Pour le détartrage du PROC 7 (cutané) <http://www.eurofins.com/riskofderm.aspx>

Pour la mise à l'échelle PROC 7 (inhalation) <https://www.stoffenmanager.nl/default.aspx>

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Utilisez une protection oculaire adéquate.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 16 : Utilisation dans les fluides de travail des métaux/huiles de laminage

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 22 : Usages professionnels : secteur public(administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 5 : Mélange ou mélange dans des procédés batch pour la formulation de préparations et d'articles (contact à différentes étapes et/ou contact majeur) PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs , dans des structures non dédiées PROC 8b : Transfert d'une substance ou mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 9 : Transfert d'une substance ou d'une préparation dans des petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée) PR OC 10 : Application au rouleau ou au pinceau PR OC 11 : Application par pulvérisation non industrielle RPOC 13 : Traitement des articles par trempage et coulée PR OC 17 : Lubrification dans des conditions de forte consommation d'énergie dans les activités métallurgiques
Catégoriaa rejet dans l'environnement	ERC 8a : Utilisation intérieure à grande échelle d'auxiliaires technologiques dans des systèmes ouverts
Activité	Couverture et utilisation dans les MWF/huiles d'usine formulées, y compris les opérations de transfert, le contenu et les activités d'usinage/coupe ouvertes, la protection contre la corrosion pour les applications manuelles à automatisées, la vidange et le traitement des articles contaminés/déchets et l'élimination des déchets d'huiles d'usine.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 8a

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le Mélange/Article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	0,1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,0005
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	1370 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/an, Dont l'utilisation est très dispersive
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres information	Facteur de dilution d'eau douce : 10
	Autre informations. autres information	Facteur de dilution local d'eau de mer : 100

	on	
Autres conditions de fonctionnement certains facteurs affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	1,5%
PA100392_001	66/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurLibération : Eau	5 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurde libération : sol	5 %
	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
Conditions techniques et mesures au niveau de processus pour éviter les déversements Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites site	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requis atmosphère;l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.
	Cascade	Élimination de la substance estimée de l'eauDerejet par l'usine de clarification des eaux domestique (%) : (Efficacité en dégradation : 87%)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, de sorte que les estimations des rejets utilisées sont processus conservateur.	
2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PR OC 2, PROC 3, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17		
Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		0,05 L/min (PROC 11)
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h (Sauf PROC 11)
	Durée d'exposition par jour	< 150 min (C ritique pour : PR OC 11)
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an (Sauf PROC 11)
	Fréquence d'utilisation	4- 5 jours/semaine (critique pour : PROC 11)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm2 (PR OC 1, PRO OC 3)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm2 (PR OC 2, PRO OC 5, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 13)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm2 (PR OC 8a, PRO OC 10, PRO OC 17)
	Zone de peau exposée	Corps entier (PROC 11)
Autres conditions opérationnelles qui influencent l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure	
	On suppose que leles activités se déroulent à température ambiante.	
	taille de la pièce	1 000 m3(PROC 11)
Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extractionaux points où se produit l'émission. (Efficacité : 80 %) (PROC 8a, PROC 10)	
	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure (PROC 11). Prévoir une extraction de ventilation pour les points où se produisent les émissions. (Efficacité : 90 %) (PROC 17)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversements, la dispersion et l'exposition	Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée par plus d'un travailleur. Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée en surcharge. Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail. Veiller à ce que les mesures de contrôle puissent être inspectées et maintenues (PR OC 11).
Conditions et mesures concernant la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	sinon LE V : Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a, PRO OC 10, PROC 17)
	Portergants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec formation "de base" des salariés. (Efficacité : 90 %) (PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 17)
	Porter un appareil dentaire de protection respiratoire. (Efficacité : 40 %)(PROCEDURE 11)
	Si aucune protection respiratoire n'est utilisée, un LE V avec une efficacité adéquate. (PROC 11)
	Portez une combinaison adaptée pour éviter l'exposition cutanée. (Efficacité : 80 %)(PROCEDURE 11)

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 8.7c.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 11 : R IS KOFDE RM

PR OC 11 : S toffenManager (exposition par inhalation)

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 5, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 10, PRO OC 13, PRO OC 17 :
Il a été utilisé le modèle ECE TOC TR A Version 2 avec modifications.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a, PROC 10, PROC 17	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 2, PROC 13	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 5, PROC 8b, PROC 9, PROC 13	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	25,88 mg/mE	0,74

PROC 5,	---	Commis - peau,	13,71 mg/kg	0,13
PA100392_001		68/87		IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

PROC 8a		long terme - systémique	pc/jour	
PROC 8b, PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 10, PROC 17	---	Employé - cutané, long terme - systémique	2,74 mg/kgpc/jour	0,03
PROC 11	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	14,05 mg/mE	0,4
PROC 11	---	Employé - cutané, long terme - systémique	53,75 mg/kgpc/jour	0,51

L'estimation de l'exposition représente le 75e percentile de la distribution de l'exposition. PROC 11.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra> à l'exception du PR OC 11

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition). Pour le détartrage du PR OC 11 (cutané) <http://www.euofins.com/riskofderm.aspx>

Pour la mise à l'échelle PR OC 11 (inhalation) <https://www.stoffenmanager.nl/default.aspx>

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique REACH

Utilisez une protection oculaire adéquate.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 17 : Utilisation dans les applications d'antigel et de dégivrage

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 22 : Usages professionnels : secteur public(administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PR OC 8b : Transfert d'une substance ou d'un mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées PR OC 11 : Application par pulvérisation non industrielle
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 8d : Utilisation externe à grande échelle d'auxiliaires technologiques dans les systèmes ouverts
Activité	Prévention du givrage et du dégivrage des véhicules, avions et autres appareils par pulvérisation

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 8d

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le Mélange/Article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	0,1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,002
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	5479 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/an, Dont l'utilisation est très dispersive
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilutionsalle d'eau douce : 10
	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilution locald'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	95 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurLibération : Eau	1 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurlibération : sol	4 %
libération initiale avant mesures de gestion des risques, .		
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites	Air	Limiter le rejet dans l'air à une efficacité de confinement typique de (%) : (Efficacité : 0 %)

Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les décharges et les émissions	Cascade	Élimination de la substance estimée des eaux usées par le système de clarification de l'eau domestique (%) : (Efficacité de dégradation : 87 %)
PA100392_001	70/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

dans l'air et s'échappe vers le sol
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites site

Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.

2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 11

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		0,05 L/min (PROC 11)
	Le paramètre est pertinent uniquement pour estimer l'exposition cutanée. (PR OC 11)	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h (Sauf PROC 11)
	Durée d'exposition par jour	< 150 min (PR OC 11)
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an (Sauf PROC 11)
	Fréquence d'utilisation	4 à 5 jours / semaine (PROC 11)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 1)
	Zone de peau exposée	Paumes des mains 480 cm ² (PR OC 2, PRO OC 8b)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ² (PR OC 8a)
	Zone de peau exposée	Corps entier (PROC 11)
Autres conditions opérationnelles qui influencent l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure	
	On suppose que les activités se déroulent à température ambiante.	
	taille de la pièce	1 000 m ³ (PROC 11)
Conditions techniques et mesures de contrôle du dispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extraction aux points où se produit l'émission. (Efficacité: 80 %) (PROC 8a)	
	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 variations d'air par heure pour l'instant).(PROC 11)	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversements, la dispersion et l'exposition	Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée par plus d'un travailleur. Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée en surcharge. Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail. Veiller à ce que les mesures de contrôle puissent être inspectées et maintenues (PR OC 11).	
Conditions et mesures concernant la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	sinon LE V : Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)	
	Portergants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec une formation "de base" des employés. (Efficacité : 90 %) (PROC 11)	
	Porter un appareil dentaire de protection respiratoire. (Efficacité : 40 %)(PROCÉDURE 11)	
	Si aucune protection respiratoire n'est utilisée, un LE V avec une efficacité adéquate est requis (PROC 11).	
	Portez une combinaison adaptée pour éviter l'exposition cutanée. (Efficacité : 80 %)(PROCÉDURE 11)	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 8.14a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 11 : R IS KOFDE RM

PR OC 11 : S toffenManager (exposition par inhalation)

PR OC 1, PRO OC 2, PR OC 8a, PR OC 8b : Le modèle ECE TOC TR A version 2 avec des modifications a été utilisé.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 2	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 8b	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	25,88 mg/mE	0,74
PROC 8b	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 11	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	14,05 mg/mE	0,4
PROC 11	---	Employé - cutané, long terme - systémique	53,75 mg/kgpc/jour	0,51

L'estimation de l'exposition représente le 75e percentile de la distribution de l'exposition. PROC 11.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/traà> l'exception du PR OC 11

Veuillez noter que c'était la version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2

Date d'impression 24.03.2023

Date de révision 24.03.2023

Pour le détartrage du PR OC 11
(cutané) <http://www.eurofins.com/riskofderm.aspx> Pour la mise à l'échelle PR OC 11
(inhalation) <https://www.stoffenmanager.nl/default.aspx>

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 18 : Utilisation dans des applications d'antigel et de dégivrage

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 21 : Usages de consommation : ménages (= population générale = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC 4 : Produits antigéset produits de décongélation
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 8d : Utilisation externe à grande échelle d'auxiliaires technologiques dans les systèmes ouverts
Activité	S geler le véhicule à l'aide d'un spray ou d'un équipement similaire

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 8d

Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	0,1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,002
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	5479 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/an, Dont l'utilisation est très dispersive
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre donné autreinformati on	Facteur de dilutionsalle d'eau douce : 10
	Autre donné autreinformati on	Facteur de dilution locald'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	95 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurLibération : Eau	1 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites du site	Air	limiter le rejet dans l'air à une efficacité de confinement typique de (%) : (Efficacité : 0 %)
	Cascade	Élimination de la substance estimée des eaux usées via le système de clarification de l'eau domestique (%) : (Efficacité de dégradation : 87 %)
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 4

	Concentration de la substance dans le mélange/article	Comprend des pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
--	---	---

Caractéristiques du produit	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
PA100392_001	74/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Quantité utilisée		0,29g
	Applications sans pulvérisation	
Fréquence et durée d'utilisation	Fréquence d'utilisation	365 jours/an
	application par pulvérisation	
	Fréquence d'utilisation	365 jours/an
	Applications sans pulvérisation	
	Fréquence d'utilisation	42 secondes
	application par pulvérisation	
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 215 cm ²
	Zone de peau exposée	Mains et avant-bras. 1900 cm ²
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure	
	taille de la pièce	58m ³
	Température	25 °C
	Taux de ventilation par heure	0,5
	Couverture et utilisation soumise à une ventilation domestique typique.	
	Durée de libération	42 secondes
	Taux de génération de masse	0,78 g/sec
	Fraction aérienne	1.0
	Fraction pondérale non volatile	1.0
Densité non volatile	1,8 g/cm ³	
Conditions et mesures de précaution liées à la protection des consommateurs (par exemple conseils comportementaux, protection personnel et hygiène)	Mesures destinées aux consommateurs	S'assurer le chet la pulvérisation a lieu à distance des personnes.

2.3 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC 4

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Concentration de la substance dans le produit : 0% - 30%
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition	< 15 minutes
Facteurs humains non influencés par gestion des risques	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ²
Autres conditions de fonctionnement certains facteurs affectant l'exposition des consommateurs	Utilisation intérieure	
	Température	25 °C

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 8.14b.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Consommateurs

ConsE xpo

4.1

Le modèle E CE TOC TR A Version 2 avec modifications a été utilisé.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
---	S éjacule	Consommateur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,0006 mg/mE	---
---	S éjacule	Consommateur - cutané, long terme - systémique	0,5mg/kg pc/jour	---
---	S éjacule	Consommateur - oral, long terme - systémique	0,005 mg/kgpc/jour	---
---	Nettoyage	Consommateur - cutané, long terme - systémique	4,46 mg/kgpc/jour	---
---	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	1,93 mg/mE	0,28
---	---	Employé - cutané, long terme - systémique	4,11 mg/kgpc/jour	0,08

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 19 : Utilisation comme produit chimique de traitement de l'eau

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Production de substances chimiques en cas de possibilité d'exposition PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PRO OC 8b : Transfert d'une substance ou mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées RPOC 13 : Traitement des articles par trempage et coulée
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 3 : Formulation en matériaux
Activité	Couverture et l'utilisation de substances de traitement de l'eau dans des systèmes ouverts et fermés dans les installations industrielles.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 3

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,00003
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	100 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	300 jours/an, Libération continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution de l'eau douce : 10
	Autre informations. autres informations	Facteur de dilution locale d'eau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou Facteur de libération : Air	5 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur de libération : Eau	95 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou Facteur de libération : sol	0 %

	libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.	
Conditions techniques e mesures au niveau de	Air	Aucun contrôle des émissions n'est requis
PA100392_001	77/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

processus pour éviter les déversements Situations techniques locales et mesures visant à réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites site		atmosphère; l'efficacitéLe taux de suppression requis est de 0 %.
	Cascade	traiter les eaux usées sur place (avant rejet dans les aquifères) pour atteindre la capacité de nettoyage requise de (%) : (Efficacité de dégradation : 87 %)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	

2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 13

Caractéristiques du produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	Liquide, faible fugacité
Quantité utilisée	na dans la section 1 TR A MODE L	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 heures
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 1, PRO OC 3)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm ² (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 8b, PRO OC 13)
	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ² (PR OC 8a)
D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition de nités	Utilisation intérieure	
	On suppose que les activités se déroulent à température ambiante.	
Conditions techniques e des mesures pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Adopter la ventilation par extraction aux points où se produit l'émission. (Efficacité: 90 %) (PROC 8a)	
Conditions et dispositions concernant la protection évaluation du personnel, de l'hygiène et de la santé	sinon LE V : Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a)	
	Portergants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec une formation "de base" des employés. (Efficacité : 90 %) (PROC 13)	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. ES VOC spE RC 3.22a.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b, PRO OC 13 : Le modèle E CE TOC TR A version 2 avec des modifications a été utilisé.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, un	0,03mg/m ³	0,0007

PA100392_001

78/87

IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

		long terme- local et systémique.		
PROC 1, PROC 3	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	2,59 mg/mE	0,07
PROC 2, PROC 13	---	Employé - cutané, long terme - systémique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 8b	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	12,94 mg/mE	0,37
PROC 4, PROC 8b	---	Employé - cutané, long terme - systémique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systémique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 13	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	25,87 mg/mE	0,74

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition).

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E A C H

Utilisez une protection oculaire adéquate.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 20 : Utilisation dans les opérations de production et de forage de pétrole et de gaz

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 3 : Utilisations industrielles : utilisations de substances en tant que telles ou dans des préparations sur sites industriels
Catégories de processus	PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes PR OC 4 : Production de substances chimiques en cas de possibilité d'exposition PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PR OC 8b : Transfert d'une substance ou mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées
Catégorie de rejet dans l'environnement	ERC 4 : Utilisation industrielled'aides technologiques, qui ne font pas partie des articles
Activité	Les opérations de production et de forage des champs pétrolifères (y compris les boues de forage et un bon nettoyage) comprennent les transferts de matériaux, la formulation sur site, l'exploitation de l'embouchure du puits, les activités de désincarcération et la maintenance connexe.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 4

NonàévaluationEtsur l'expositionEt

2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PRO OC 2, PRO OC 3, PRO OC 4, PRO OC 8a, PRO OC 8b

Caractéristiques du produit	Une concentration de substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
	La pression de vapeur	< 0,5 kPa
	température et pression standard	
Fréquence et durée d'utilisation	Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures	
D'autres conditions de fonctionnement qui affecter l'exposition deinités	Il est supposé qu'il n'est pas utilisé à des températures supérieures de plus de 20 °C à la température ambiante.	
Conditions techniques et mesures pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Utiliser des pompes à fût ou verser soigneusement à partir du récipient (PR OC 8b).	
	Équipement pour l'opération de filtration des solides Haute température	Minimiser l'exposition en enfermant partiellement l'équipement en fonctionnement et appliquerventilation vers les ouvertures.(PROC 4)
	Nettoyage deéquipement de filtration solide	Fournirun bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 variations d'air par maintenant).(PR OC 8a)

..

:

..

..

..

U

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2

Date D presse 24.03.2023

e

Date de révision 24.03.2023

	Traitement et élimination des solides filtrés	Fournir un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 variations d'air par heure (PROC 3)).
	Nettoyage du matériel et de l'entretien	Vidanger le système avant d'arrêter l'équipement pour maintenance. (PR OC 8a)
	Stockage	Toucher la substance dans un système fermé. (PR OC 1, PRO OC 2)
Conditions et mesures concernant la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	Remplissage/préparation ou de l'équipement provenant de fûts ou de conteneurs.	Gants résistants à l'usure chimiquement (testé avec E N374) en combinaison avec une formation « de base » des employés (PR OC 8b).
	(re-)formulation de boue de forage	Gants résistants à l'usure chimiquement (testé avec E N374) en combinaison avec une formation "de base" des employés. (PR OC 3)
	Opérations de perçage de sol	Gants résistants à l'usure chimiquement (testé avec E N374) en combinaison avec une formation "de base" des employés. (PR OC 4)
	Nettoyage de l'équipement de filtration solide	Porter des gants adaptés et approuvés selon la norme EN 374. (PR OC 8a)
	Traitement et élimination des solides filtrés	Porter des gants adaptés et homologués selon la norme EN 374. (PR OC 3)
	Échantillonnage de processus	Porter des gants adaptés et homologués selon la norme EN 374. (PR OC 3)
	Déversement provenant de petits conteneurs	Gants résistants à l'usure chimiquement (prouvé avec E N374) en combinaison avec une formation "de base" des employés. (PR OC 8a)
	Nettoyage du matériel et de l'entretien	Gants résistants à l'usure chimiquement (prouvé avec E N374) en combinaison avec une formation "de base" des employés. (PR OC 8a)
	Expositions généralisées (systèmes ouverts)	Porter des gants adaptés et homologués selon la norme EN 374.

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

Non aucune évaluation de l'exposition.

Ouvriers

non indiqué autrement, l'outil S e E CTR OC TR A a été utilisé pour évaluer les expositions en milieu de travail.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement



--

--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

Nonaucune évaluation de l'exposition.

Santé

Lorsque d'autres mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles sont appliquées, les utilisateurs sont tenus de garantir que les risques sont gérés à des niveaux au moins équivalents.

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Il est supposé que de bonnes normes de base en matière d'hygiène sur le lieu de travail sont appliquées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

1. Titre court du scénario d'exposition 21 : Utilisation dans les revêtements/adhésifs/produits d'étanchéité/mousses/traitement des polymères

Principaux groupes d'utilisateurs	SU 22 : Usages professionnels : secteur public(administration, éducation, divertissement, services, artisanat)
Catégories de processus	<p>PR OC 1 : Utilisation dans un processus fermé, exposition peu probable</p> <p>PR OC 2 : Production ou raffinage de produits chimiques dans un processus fermé continu avec exposition contrôlée occasionnelle ou processus avec des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PR OC 3 : Fabrication ou formulation de produits chimiques dans des procédés par lots fermés, avec exposition contrôlée occasionnelle ou procédés avec des conditions de confinement équivalentes</p> <p>PR OC 4 : Fabrication de produits chimiques s'il existe une possibilité d'exposition</p> <p>PR OC 5 : Mélange ou mélange en procédés batch pour la formulation de préparations et d'articles (contact à différentes étapes et/ou contact majeur)</p> <p>PR OC 8a : Transfert d'une substance ou d'une préparation (remplissage/vidage) depuis/vers des conteneurs/grands conteneurs, dans des installations non dédiées</p> <p>PR OC 8b : Transfert d'une substance ou d'un mélange (remplissage/vidage) dans des installations dédiées</p> <p>PR OC 9 : Transfert d'une substance ou d'une préparation dans des petits récipients (ligne de remplissage dédiée, y compris pesée)</p> <p>PR OC 10 : Application au rouleau ou au pinceau</p> <p>PR OC 11 : Application par pulvérisation non industrielle</p> <p>RPOC 13 : Traitement des articles par trempage et coulée</p> <p>PR OC 14 : Production de préparations ou d'articles par compression, compression, extrusion, pelletisation</p> <p>PR OC 15 : Utilisation comme réactifs de laboratoire</p> <p>PR OC 19 : Mélange manuel avec contact direct, avec l'utilisation exclusive d'un équipement de protection individuelle</p>
Categoriaa rejet dans l'environnement	ERC 8d : Utilisation externe à grande échelle d'auxiliaires technologiques dans les systèmes ouverts
Activité	Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions pendant l'utilisation (y compris la réception des matériaux, le stockage, la préparation et le transfert en grandes et semi-grandes quantités, l'application par pulvérisation, au rouleau, à la truelle ou par des méthodes similaires) et les nettoyage et entretien des équipements et activités des laboratoires associés.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition environnementale pour : ERC 8d

Caractéristiques du produit	Une concentration de substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée	Fraction du tonnage de l'UE utilisée au niveau régional :	0,1
	Fraction utilisée à la principale source locale.	0,002
	Tonnage maximum du chantier par jour (kg/j) :	5479 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition continue	365 jours/an, Processus continu

Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilutionsalle d'eau douce : 10
PA100392_001	83/87	IL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	Autre informations. autresinformati on	Facteur de dilution localdeau de mer : 100
Autres conditions opérationnelles spécifiées affectant l'exposition environnementale	Et mission ou F acteurSortie : Air	98%
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurLibération : Eau	2 %
	libération initiale avant mesures de gestion des risques, .	
	Et mission ou F acteurde libération : sol	0 %
libération initiale avant les mesures de gestion des risques, régionale uniquement.		
Conditions techniques e mesures au niveau du processus pour éviter les fuites Situations techniques locales et mesures pour réduire ou limiter les mises en décharge, les émissions dans l'air et les fuites au sol Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les fuites site	Air	Limiter le rejet dans l'air à une efficacité de confinement typique de (%) : (Efficacité : 95 %)
	Cascade	Élimination de la substance estimée des eaux usées via le système de clarification de l'eau domestique (%) : (Efficacité de dégradation : 87 %)
	Les pratiques courantes varient selon les sites, d'où les estimations de rejet utilisées selon le processus conservateur.	
Conditions et mesures concernant le traitement externe des déchets destinés à élimination	Traitement des déchets	Séparateurhumide pour l'élimination des composants volatils des gaz d'échappement, ou, Dispositifs de filtration
2.2 Scénario de contribution qui contrôle l'exposition du travailleur pour : PRO OC 1, PR OC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 14, PROC 15, PROC 19		
Caractéristiquesdu produit	Concentration de la substance dans le mélange/article	Il couvre un pourcentage de substance contenue dans le produit jusqu'à 100 %.
	Fitness (au moment de l'utilisation)	liquide
Quantité utilisée		50 ml/min (PROC 11)
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	< 8 h (Sauf PROC 11, PROC 19)
	Durée d'exposition par jour	< 150 min (C ritique pour : PR OC 11)
	Durée d'exposition par jour	< 15 min (critique pour : PROC 19)
	Fréquence d'utilisation	< 240 jours/an (Sauf PROC 11)
	Fréquence d'utilisation	4- 5 jours/semaine (critique pour : PROC 11)
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	Zone de peau exposée	Paume d'une main 240 cm ² (PR OC 1, PRO OC 3, PR OC 15)
	Zone de peau exposée	Paumes 480 cm ² (PR OC 2, PRO OC 4, PRO OC 5, PRO OC 8b, PRO OC 9, PRO OC 13, PRO OC 14)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

	Zone de peau exposée	Deux couches 960 cm ² (PR OC 8a, PRO OC 10)
	Zone de peau exposée	Mains et avant-bras. 1980 cm ² (PROC 19)
	Zone de peau exposée	Corps entier (PROC 11)
Autres conditions opérationnelles qui influencent l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure	
	On suppose que les activités se déroulent à température ambiante.	
Conditions techniques et mesures de contrôle du dispersion de la source vers le travailleur	taille de la pièce	100 - 1 000 m ³ (PR OC 11)
	Adopter la ventilation par extraction aux points où se produit l'émission. (Efficacité: 80 %) (PROC 8a, PROC 10)	
	Assurer un bon niveau de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure (PROC 11)).	
Mesures organisationnelles pour éviter/limiter les déversements, la dispersion et l'exposition	Inspection et entretien réguliers des équipements et des machines.	
	Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée par plus d'un travailleur. S'assurer que l'opération est effectuée en dehors de la zone de respiration du travailleur (distance tête-produit supérieure à 1 m). Nettoyer quotidiennement l'équipement et la zone de travail. Assurez-vous que l'opération n'est pas effectuée en hauteur. (PR OC 11)	
Conditions et mesures concernant la protection individuelle, l'hygiène et l'évaluation de la santé	sinon LE V : Utiliser une protection respiratoire (PROC 8a, PROC 10)	
	Portergants résistants aux produits chimiques (testés selon E N374) en combinaison avec formation "de base" des salariés. (Efficacité : 90 %) (PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 19)	
	Porter un appareil dentaire de protection respiratoire. (Efficacité : 40 %) (PROCEDURE 11)	
	Si aucune protection respiratoire n'est utilisée, un LE V avec une efficacité adéquate. (PROC 11)	
	Portez une combinaison adaptée pour éviter l'exposition cutanée. (Efficacité : 80 %) (PROCEDURE 11)	

3. Évaluation de l'exposition et référence à son origine

Environnement

E CE TOC TR Un travailleur v3. CE PE spE RC 8a.n.v1 a été utilisé pour évaluer l'exposition à l'environnement.

Ouvriers

PRO OC 11 : R IS KOFDE RM

PR OC 11 : S toffenManager (exposition par inhalation)

PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 13, PROC 14,

PR OC 15, PR OC 19 : Le modèle ECE TOC TR A version 2 avec modifications a été utilisé.

Scénario simultané	Conditions particulières	Voie d'exposition	Niveau d'exposition	R CR
PROC 1	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systémique.	0,03mg/m ³	0,0007
PROC 1, PROC 3, PROC 15	---	Employé - cutané, long terme - systémique	0,34 mg/kgpc/jour	0,003
PROC 2, PROC 8a,	---	Travailleur - inhalation, longue durée - locale et	12,94 mg/mE	0,37



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ - Conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006

Code 67210 Liquide de refroidissement 1000 ml

Code 67200 Liquide de refroidissement 250 ml

Version 4.2
24.03.2023

Date de imprimer le

Date de révision 24.03.2023

PROC 10, PROC 15		systemique.		
PROC 2, PROC 13	---	Employé - cutané, long terme - systemique	1,37 mg/kgpc/jour	0,01
PROC 3	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systemique.	7,76 mg/mE	0,22
PROC 4, PROC 5, PROC 8b, PROC 9, PROC 13, PROC 14	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systemique.	25,88 mg/mE	0,74
PROC 4, PROC 8b, PROC 9	---	Employé - cutané, long terme - systemique	6,86 mg/kgpc/jour	0,06
PROC 5, PROC 8a	---	Employé - cutané, long terme - systemique	13,71 mg/kgpc/jour	0,13
PROC 10	---	Employé - cutané, long terme - systemique	2,74 mg/kgpc/jour	0,03
PROC 11	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systemique.	14,05 mg/mE	0,4
PROC 11	---	Employé - cutané, long terme - systemique	53,75 mg/kgpc/jour	0,51
PROC 14	---	Employé - cutané, long terme - systemique	3,43 mg/kgpc/jour	0,03
PROC 19	---	Travailleur - inhalation, à long terme - local et systemique.	6,47 mg/mE	0,18
PROC 19	---	Employé - cutané, long terme - systemique	14,14 mg/kgpc/jour	0,13

L'estimation de l'exposition représente le 75e percentile de la distribution de l'exposition. PROC 11.

4. Orientations destinées aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur activité s'inscrit dans les limites fixées par le SE

Environnement

Les lignes directrices sont basées sur des conditions opérationnelles supposées qui peuvent ne pas être applicables à tous les sites. Par conséquent, une mise à l'échelle peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion adaptées aux risques spécifiques au site.

Plus de détails sur les technologies à l'échelle et le contrôle sont fournis dans la fiche S PE RC (<http://cefic.org/en/reach-pour-industries-bibliothèques.html>).

Santé

Pour la mise à l'échelle, voir : <http://www.ecetoc.org/traà> l'exception du PR OC 11

Veillez noter que c'était version modifiée utilisée (voir les estimations d'exposition). Pour le détartrage du PR OC 11 (cutané) <http://www.eurofins.com/riskofderm.aspx>

Pour la mise à l'échelle PR OC 11 (inhalation) <https://www.stoffenmanager.nl/default.aspx>

Conseils de bonnes pratiques supplémentaires au-delà de l'évaluation de la sécurité chimique R E AC H

Utilisez une protection oculaire adéquate.		
PA100392_001	86/87	IL

